# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

SZ-75 Herbicide

FDS n°: 6109-4-A

Date de révision: 2019-11-22

Format: NA Version 1



# 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit SZ-75 Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6109-4-A

Legacy Product Code FO000435

Synonymes SULFENTRAZONE (FMC 97285): 2 ', 4'-dichloro-5' -

(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) méthanesulfonanilide (nom IUPAC); N- [2,4-dichloro-5- [4- (difluorométhyl) -4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-

1,2,4-triazol-1-yl] phényl] méthanesulfonamide (Nom du CAS)

Ingrédient(s) actif(s) Sulfentrazone

Famille chimique Triazolinones

PCP # 33832

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)

Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales :

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Date de révision : 2019-11-22

Version 1

#### Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)                  | Catégorie 4 |  |
|---|-------------|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |  |

#### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

#### Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



#### Conseils de prudence - Prévention

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

#### Conseils de prudence - Réponse

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

# Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

#### Autres informations

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Peut être nocif par contact cutané.

# 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# Famille chimique

Triazolinones.

| Nom chimique                           | No. CAS     | % en poids |
|--|-------------|------------|
| Sulfentrazone                          | 122836-35-5 | 75         |
| Toluene                                | 108-88-3    | 1-5        |
| Sodium diisopropylnaphthalenesulfonate | 1322-93-6   | 1-5        |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

Date de révision: 2019-11-22

Version 1

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant Contact avec la peau

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître

le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de Ingestion

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler II ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut

pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et Effets sur le système nerveux central.

effets, aigus ou retardés

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Traiter en fonction des symptômes

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie mineur Produit chimique, Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Eau pulvérisée, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Dangers spécifiques du produit

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et

précautions pour les pompiers

Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent. Comme pour tout incendie, porter un appareil

respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Le produit en poudre peut former des mélanges poussière-air explosifs

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources Précautions personnelles

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**Divers** Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les

matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies

navigables.

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Date de révision : 2019-11-22 Version 1

Méthodes de nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

# 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas

contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux

pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants et

des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Aucun connu

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV            | OSHA PEL                   | NIOSH                       | Mexique                    |
|--------------|----------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Toluene      | TWA: 20 ppm          | TWA: 200 ppm               | IDLH: 500 ppm               | Mexico: TWA 20 ppm         |
| (108-88-3)   |                      | Ceiling: 300 ppm           | TWA: 100 ppm                |                            |
|              |                      |                            | TWA: 375 mg/m <sup>3</sup>  |                            |
|              |                      |                            | STEL: 150 ppm               |                            |
|              |                      |                            | STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> |                            |
| Nom chimique | Colombie-Britannique | Québec                     | TLV-TWA pour l'Ontario      | Alberta                    |
| Toluene      | TWA: 20 ppm          | TWA: 50 ppm                | TWA: 20 ppm                 | TWA: 50 ppm                |
| (108-88-3)   |                      | TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> |                             | TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> |
| •            |                      | Skin                       |                             | Skin                       |

# Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver

l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement

pour des fuites.

Protection respiratoire Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation,

veuillez utiliser un masque à filtre.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou

une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

Date de révision: 2019-11-22

Version 1

vêtements de la maison.

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs Informations générales

d'équipements de protection appropriés

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Granules État physique Poudre sèche

Couleur Brun Odeur Faible Moisi

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Ha 6.5 - 7.5Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Densité Aucun renseignement disponible Densité

Solubilité dans l'eau Soluble dans I'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible

Masse volumique apparente 38 lb/pi 3 @ 25 °C

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur excessive

Matières incompatibles Aucun connu.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène.

Fluorure d'hydrogène.

# 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Date de révision: 2019-11-22

Version 1

**DL50 orale**2416 mg/kg (rat femelle) (Basé sur un produit similaire) **DL50 épidermique**> 5000 mg/kg (rat) (Basé sur un produit similaire)

CL50 par inhalation Sulfentrazone: > 4.13 mg/l (rat) 4 heures Concentration maximale atteignable (zéro la

mortalité) (Basé sur un produit similaire)

Lésions oculaires graves/irritation

Légèrement irritant (lapin). (Basé sur un produit similaire).

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin). (Basé sur un produit similaire).

Sensibilisation non sensibilisant (Basé sur un produit similaire)

| Nom chimique                    | DL50 orale         | DL50 épidermique        | CL50 par inhalation   |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|
| Toluene                         | = 2600 mg/kg (Rat) | = 12000 mg/kg (Rabbit)  | = 12.5 mg/L (Rat) 4 h |
| (108-88-3)                      |                    |                         | -                     |
| Sodium                          | = 1350 mg/kg (Rat) | = 4200 mg/kg ( Rabbit ) |                       |
| diisopropylnaphthalenesulfonate |                    |                         |                       |
| (1322-93-6)                     |                    |                         |                       |

#### Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire auxquels on a administré de la

sulfentrazone comprenaient des convulsions cloniques, une ataxie, une hypersensibilité au toucher, une chromorhinorrhée, une coloration abdominogénitale, une diminution de la

locomotion, des larmoiements, des écoulements nasaux et des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Toxicité chronique** L'exposition chronique à la poussière de silice peut augmenter le risque de pneumoconiose

ou de silicose, maladies chroniques affectant les poumons, caractérisées par une

respiration laborieuse, une toux, une réduction de la capacité de travail, une réduction de la

capacité pulmonaire, une hypertrophie et une insuffisance cardiaque

**Mutagénicité** Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Sulfentrazone. Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont

été observés à des doses élevées.

**Toxicité pour la reproduction** Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement** Sulfentrazone: Le poids fœtal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à

des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les fœtus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme

impureté.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Effets sur les organes cibles Sulfentrazone. Système hématopoïétique.

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont

été observés à des doses élevées.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC    | NTP | OSHA |
|--------------|-------|---------|-----|------|
| Toluene      |       | Group 3 |     |      |
| 108-88-3     |       | •       |     |      |

Date de révision : 2019-11-22

Version 1

# Légende:

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

# 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

# Écotoxicité

| Sulfentrazone (122836-35-5) |             |                      |        |        |
|-----------------------------|-------------|----------------------|--------|--------|
| Ingrédient(s) actif(s)      | Duration    | Espèces              | Valeur | Unités |
|                             | 96 h LC50   | Onchorhyncus mykiss  | > 120  | mg/l   |
|                             | 99 d NOAEC  | Onchorhyncus mykiss  | 2.95   | mg/l   |
|                             | 48 h EC50   | Daphnia magna        | 60.4   | mg/l   |
|                             | 21 d NOAEC  | Daphnia magna        | 0.2    | mg/l   |
|                             | 120 h EC50  | Pseudokirchneriella  | 0.031  | mg/l   |
|                             |             | subcapitata          |        | -      |
|                             | 120 h EC50  | Navivula pelliculosa | 0.042  | mg/l   |
|                             | 14-day EC50 | Lemna gibba          | 0.0288 | mg/l   |
|                             |             | (duckweed)           |        |        |
|                             | 14-d NOAEL  | Lemna gibba          | 0.019  | mg/l   |
|                             |             | (duckweed)           |        |        |

| Nom chimique                       | Toxicité pour les algues  | Toxicité pour les poissons   | Toxicité pour la daphnie et autres<br>invertébrés aquatiques                                    |
|------------------------------------|---|--|---|
| Toluene<br>108-88-3                | 72 h EC50: = 12.5 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) static 96 h EC50: > 433 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) | 96 h LC50: 11.0 - 15.0 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 14.1 - 17.16 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 15.22 - 19.05 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: 5.89 - 7.81 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: 50.87 - 70.34 mg/L (Poecilia reticulata) static 96 h LC50: = 12.6 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 28.2 mg/L (Poecilia reticulata) semi-static 96 h LC50: = 5.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: = 54 mg/L (Oryzias latipes) static | 48 h EC50: 5.46 - 9.83 mg/L<br>(Daphnia magna) Static 48 h EC50:<br>= 11.5 mg/L (Daphnia magna) |
| Sulfentrazone<br>122836-35-5       | 32.6  | 94 mg/L&5.9  | 60.4 mg/L&0.51  |
| Sodium sulfate<br>7757-82-6        |   | 96 h LC50: 13500 - 14500 mg/L<br>(Pimephales promelas) 96 h LC50:<br>3040 - 4380 mg/L (Lepomis<br>macrochirus) static 96 h LC50: =<br>13500 mg/L (Lepomis macrochirus)<br>96 h LC50: > 6800 mg/L<br>(Pimephales promelas) static   | 48 h EC50: = 2564 mg/L (Daphnia<br>magna) 96 h EC50: = 630 mg/L<br>(Daphnia magna)              |
| Sodium lignosulfonate<br>8061-51-6 |   | 48 h LC50: = 7300 mg/L<br>(Oncorhynchus mykiss)  |   |

Persistance et dégradation Sulfentrazone. Persistant dans le sol. Ne pas facilement hydrolyser. Ne se biodégrade pas

facilement.

**Bioaccumulation** Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

Date de révision : 2019-11-22

Version 1

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère

des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin Sulfentrazone.

**Désignation** UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, nº.o.s. (sulfentrazone), 9,

III,Polluant marin

#### ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

**Désignation** UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, nº.o.s. (sulfentrazone), 9,

III,Polluant marin

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

Dangers pour l'environnement Sulfentrazone

**Désignation** UN3077, Matière dangereuse pour l'environnement, solide, nº.o.s. (sulfentrazone), 9,

III,Polluant marin

# 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

# Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

| Nom chimique       | No. CAS  | % en poids | SARA 313 - Valeurs de |
|--------------------|----------|------------|-----------------------|
|                    |          |            | seuil %               |
| Toluene - 108-88-3 | 108-88-3 | 1-5        | 1.0                   |

# SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOui

Date de révision: 2019-11-22

Version 1

Risque d'incendie Non
Risque de décompression soudaine Non
Danger de réaction Non

# Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom chimique        | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|---------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Toluene<br>108-88-3 | 1000 lb                    | X                        | Х                            | X                            |

#### **CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

| Nom chimique        | Quantités à déclarer de substances dangereuses | Quantités à déclarer de substances très dangereuses |
|---------------------|--|---|
| Toluene<br>108-88-3 | 1000 lb<br>454 kg                              |   |

#### **FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

#### MISE EN GARDE

Nocif est avalé. Provoque une irritation oculaire modérée.

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés marins / estuariens.

# États-Unis - Réglementations des États

# Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

| Nom chimique       | Prop. 65 de la Californie |
|--------------------|---------------------------|
| Toluene - 108-88-3 | Developmental             |

# Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--------------|------------|---------------|--------------|
| Toluene      | X          | X             | X            |
| 108-88-3     |            |               |              |

#### **Inventaires internationaux**

| Nom chimique   | TSCA<br>(États-U<br>nis) | LIS<br>(Canada) | EINECS/ELINC<br>S (Europe) | ENCS<br>(Japon) | Chine<br>(IECSC) | KECL (Corée) | PICCS<br>(Philippines) | AICS<br>(Australie) |
|--|--------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| Toluene<br>108-88-3  | Х                        | Х               | X                          | Х               | Х                | Х            | Х                      | Х                   |
| Sodium<br>diisopropylnaphthalenes<br>ulfonate<br>1322-93-6 | X                        | X               | X                          | X               | Х                | X            | Х                      | Х                   |

Date de révision : 2019-11-22 Version 1

#### **CANADA**

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

| NFPA | Risques pour la santé       | Inflammabilité | 1 |                   | Dangers<br>physico-chimiques - |
|------|-----------------------------|----------------|---|-------------------|--------------------------------|
| HMIS | Risques pour la santé<br>1* | Inflammabilité | 1 | Danger physique 0 | Protection individuelle X      |

<sup>\*</sup>Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-22
Cause de la révision : Libération initiale

#### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique